

La Fondation de France s'engage avec vous

Logements temporaires, squats, surendettement...

De plus en plus de ménages modestes, jeunes, isolés ou grandes familles, sont exclus des dispositifs d'attribution de logements, même sociaux.

Le programme Habitat de la Fondation de France participe aux projets d'accès et de maintien dans des logements stables de ces publics fragilisés.

Zones défavorisées, ségrégation des espaces, vieillissement des territoires...

Des populations entières souffrent d'abandon social, se sentant délaissées par une société à deux vitesses.

Le programme Habitat de la Fondation de France soutient les projets de valorisation et de diversification de l'habitat, visant à élargir l'offre accessible aux ménages les plus modestes. Les territoires urbains et ruraux en difficulté sont concernés.

Dégradation des quartiers, troubles de voisinage, démobilitation et absence de liens entre les résidents...

La difficulté de vivre ensemble rythme le quotidien d'habitants de plus en plus isolés, démunis et stressés.

Le programme Habitat de la Fondation de France encourage les actions de réappropriation de leurs lieux de vie par ceux qui les occupent, afin qu'ils puissent mieux gérer en commun ces espaces et tisser un vrai lien, humain, social et solidaire.

Aujourd'hui, plus que jamais, le logement représente l'une des clés essentielles de l'insertion, de l'équilibre et du mieux être des familles et des personnes fragilisées.

C'est pourquoi la Fondation de France s'engage avec vous, professionnels ou bénévoles d'associations, animateurs, gestionnaires, travailleurs sociaux, techniciens ou habitants actifs, impliqués dans cette démarche. Tout organisme sans but lucratif à vocation sociale peut être entendu.

Qui peut répondre et comment ?

Cet appel à projets concerne exclusivement les organismes sans but lucratif.

Vous pouvez :

- télécharger le dossier de candidature sur le site Internet de la Fondation de France : www.fondationdefrance.org - rubrique : **Trouver un financement** ;
- le retirer à la délégation de votre région (voir carte ci-dessous) ou au siège de la

Fondation de France à Paris - si vous n'êtes pas sur le territoire d'une délégation régionale ;

Des comités se réunissent régulièrement pour étudier les projets présentés.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter la délégation de votre région ou le siège.

Siège (hors délégations)

Programme Habitat
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

Bretagne 22, 29, 35, 56

8 rue du Pré Botté
35000 RENNES
Tél. : 02 99 38 24 22
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire 37, 44, 49, 53, 72, 79, 85

5 rue Columelle
44000 NANTES
Tél. : 02 51 83 20 70
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine 24, 33, 40, 47, 64

16 rue Montesquieu
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : aquitaine@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie 02, 59, 60, 62, 80

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 TOURCOING CEDEX
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace 54, 55, 57, 67, 68, 88

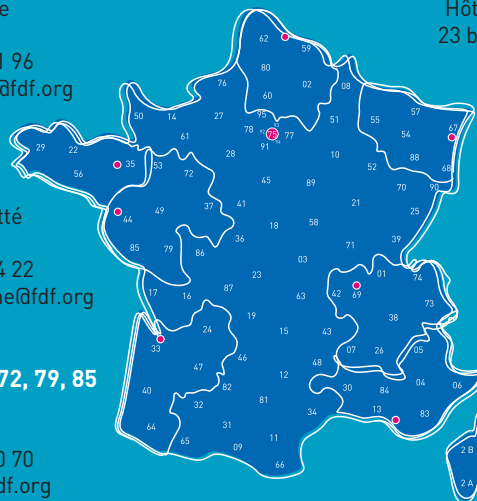
10 rue Ste-Marguerite
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

19 rue de l'Arbre Sec
69001 LYON
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur 04, 05, 06, 13, 30, 83, 84

42 rue Montgrand
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : provence@fdf.org



Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets 2010

Habitat, développement social et territoires

Avec le soutien de
la Fondation JM.Bruneau

Dates limites de retour des dossiers
de candidature :

- 15 mars et 6 septembre 2010

Mécénat Économie et Solidarités

Les trois axes **Habitat, développement social et territoires**

1. Un vrai toit pour tous

Toute personne devrait pouvoir bénéficier d'un logement décent, et le garder, qu'elle soit locataire, sous-locataire ou propriétaire. C'est actuellement loin d'être le cas. Tout logement devrait être durable, autonome, adapté à ses occupants et leur offrir un vrai statut autorisant une bonne intégration. Pour que ce soit possible, tous les élus, collectivités, bailleurs, susceptibles de répondre concrètement à ces besoins doivent être

identifiés et mobilisés. **C'est pourquoi les actions locales d'incitation, de formation, d'accompagnement et de soutien à l'accès social au logement ainsi qu'au maintien dans ce logement** sont à privilégier et peuvent faire l'objet d'un soutien de la Fondation de France. Les publics bénéficiaires doivent être associés à ces démarches, pour que les plus fragiles d'entre eux puissent espérer sortir durablement de la crise actuelle.

Exemples de projets soutenus par la Fondation de France

- Accompagnement des ménages en situation de fragilité (atelier de recherche de logements, gestion locative adaptée) ;
- agences immobilières à vocation sociale ;
- soutien de nouvelles initiatives concernant le logement des jeunes ;
- autoréhabilitation très sociale, impliquant très fortement les habitants ;
- projets liés à la maîtrise de l'énergie de ménages en difficulté.

2. Élargir l'offre de logement social

La diversité de l'habitat et du voisinage favorise le rapprochement, la compréhension et donc l'intégration sans heurt de populations différentes. Cette mixité dans l'intérêt commun pour éviter les ghettos, passe par **la réalisation d'opérations publiques ou privées de logements à vocation sociale, accessible aux ménages les plus modestes**. L'ensemble des **territoires, urbains et ruraux**, sont concernés. Mais le développement de tels programmes

dépend de l'engagement des acteurs locaux, souvent réticents. Des actions d'information, de médiation, de motivation, d'études de faisabilité et d'accompagnement de cette mixité incitent les résidents des communes ou quartiers concernés et leurs élus à une meilleure solidarité. Ces initiatives sont donc vivement soutenues, avant, pendant et après l'implantation de ces opérations.

Exemples de projets soutenus par la Fondation de France

- Création d'une offre de logement adaptée aux gens du voyage en voie de sédentarisation ;
- mobilisation de logements durables à loyers maîtrisés accessibles aux jeunes ;
- actions d'information et de médiation entre habitants et élus pour l'implantation réussie de nouvelles opérations de logements sociaux ;
- aménagement de bâtiments communaux ou autres bâtiments vacants en logement sociaux, dans le cadre d'une politique globale de développement d'un territoire...

Le financement ne concernera pas les investissements sur le bâti. Concernant ces deux axes, la Fondation pourra également apporter un soutien à la phase de montage du projet ayant pour objectif la recherche de solutions d'habitat durable pour les personnes qui en sont actuellement exclues.

La Fondation souhaite privilégier des projets de territoires liés à l'habitat des jeunes, et notamment la recherche de solutions innovantes permettant de répondre localement à cette problématique.

3. Des habitants impliqués dans leur quartier

De nombreux exemples montrent que lorsque les habitants sont impliqués dans l'aménagement de leur logement, leur immeuble, le cadre de vie s'améliore durablement. Ceci se vérifie depuis la conception d'une opération de rénovation par exemple, jusqu'à la gestion des espaces aménagés, voire du parc locatif. **La prise en charge de leur cadre de vie par les résidents eux-mêmes** n'améliore pas seule-

ment leur environnement, elle les valorise aussi socialement. Promotion des liens de voisinage et des relations entre propriétaires bailleurs et locataires, solidarités de proximité, initiatives de résidents. Elles sont indissociables des projets d'habitat durable. La demande de subvention doit être élaborée par un organisme ancré sur le quartier.

Exemples de projets soutenus par la Fondation de France

- Élaborer des Chartes de voisinage ;
- gérer avec les habitants les espaces inutilisés d'un quartier, répondant à des besoins insatisfaits ;
- travailler ensemble sur une ou plusieurs problématiques du quartier ;
- autogérer ou cogérer de parties communes de l'immeuble par les locataires ;
- favoriser l'implication forte des locataires d'une cité lors de la rénovation des bâtiments.

Critères de sélection des projets

- Les personnes en situation de fragilité sont prises en compte de manière durable ;
- le projet favorise la diversité de l'habitat et des populations ;
- les solidarités de proximité sont encouragées ;
- l'implication des bénéficiaires est essentielle ;
- la diversité des partenaires financiers est exigée (cofinancements des projets) ;
- encourager le « vivre ensemble » ;
- la demande de subvention doit être portée par le commanditaire du projet.

La Fondation de France peut financer

Une aide au démarrage ou au développement d'un projet. Il s'agit d'un financement complémentaire dont la finalité de l'action intègre l'un des trois axes de l'appel à projets. Cela peut se présenter sous plusieurs formes comme une participation à des frais d'ingénierie, à des charges de personnel, matériel....

Quelques exemples : la gestion d'appartements relais, l'aménagement de parties communes de logements très sociaux, l'ingénierie sociale pour l'adaptation de ces

logements, l'assistance à maîtrise d'ouvrage collective, le développement d'habitat social privé

Des initiatives concernant les domaines suivants seront analysées avec attention : les projets d'auto-construction accompagnée, la prise en compte des économies d'énergie liées à l'habitat, la formation des habitants, la médiation et l'habitat, mais aussi, sous réserve de l'intérêt qu'elles présentent, des expérimentations.

La Fondation de France ne finance pas

Le fonctionnement régulier des organismes, les dépenses de gros œuvre de construction, d'acquisition ou de réhabilitation, l'assistance sans implication active

des bénéficiaires, les dispositifs habituellement pris en charge par les financements publics, l'hébergement d'urgence.

Aides méthodologiques complémentaires

Pour encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets *Habitat, développement social et territoires*. Deux domaines sont privilégiés :

Démarche participative

Parce que les projets de concertation peuvent éprouver des difficultés à mobiliser des publics marginalisés, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire. Elle est destinée à prendre en charge les coûts spécifiques des actions menées pour associer à la coproduction du projet les publics risquant d'être exclus du processus participatif (accompagnement méthodologique externe, formation, échange de pratiques, coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires).

Comment agir pour l'environnement

Principalement dédiée aux structures qui ont encore peu adapté leurs pratiques, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances. Elle pourra financer l'accompagnement méthodologique externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action) ainsi que les actions de formation des parties prenantes.

Une présentation détaillée de ces aides complémentaires et leurs conditions d'attribution est disponible sur www.fondationdefrance.org, rubrique *Nos aides*.

Appel à projets